

PAR COURRIEL

Québec, le 25 juillet 2024

Vincent Chakour
Porte-parole, Gérant de projet
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
vincent.chakour@transport.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand – Questions complémentaires – DQ3



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **29 juillet 2024 à 15h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

c. c. : Marc-Antoine Métivier, Chargé d'activité
p. j. : Questions

MTMD

1. Concernant la Politique sur le bruit routier vous avez affirmé, lors de la séance publique du 16 juillet, que cette politique est « présentement en révision, en collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement » (Jia Lun Poon, DT1, p. 29).
 - a. Parmi les modifications envisagées, vous avez mentionné qu'un indicateur acoustique différent pourrait être utilisé et que vous explorer un autre partage des coûts avec les municipalités (Jia Lun Poon, DT1, p. 29). Veuillez détailler. Si d'autres modifications sont envisagées veuillez les préciser.
 - b. Le ministère de la Santé et des Services sociaux qui collabore avec votre ministère pour la révision de la Politique sur le bruit routier « pense que c'était très bien considéré, cette valeur, nouvelle valeur L_{den} qui amène donc plus bas les niveaux critiques à respecter » (D^{re} Louise Lajoie, DT1, p. 36). Quelle valeur L_{den} est considérée dans la révision de la Politique sur le bruit routier ? Quels sont les critères et les éléments qui ont motivés l'utilisation de cette nouvelle valeur? Veuillez détailler.
 - c. De quelles façons l'*Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains* rédigé par l'INSPQ et datant de 2015 est pris en compte dans le processus de révision de votre Politique sur le bruit routier?
 - d. Puisque la politique sur le bruit routier est en cours de révision et que plusieurs experts ont été consultés quelles sont les prochaines étapes avant son adoption ? et sa mise en vigueur ?
 - e. Si une nouvelle Politique sur le bruit routier entrait en vigueur avant la mise en chantier du pont Gédéon-Ouimet, est-ce qu'elle serait applicable à ce projet? Comment considérez-vous cette éventualité dans la planification du projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet?